

**Université du Québec à Montréal**  
**Département de science politique**  
**Automne 2023**

**POL 1201-20**  
**Pensée politique classique**  
**Mardi 9h30 à 12h30**

**Professeur : Argantel Radier**

**Bureau ----, tél. : -----**

**Disponibilité : préférablement sur rendez-vous**

**Courriel : *à venir***

## **Description**

Les grandes questions de la pensée politique (notamment les relations entre politiques et éthiques ainsi que les rapports entre, d'une part, l'État, et, d'autre part, la société, la religion, la famille, les classes sociales, l'individu, les femmes et les autres États) analysées à travers la lecture critique des auteurs classiques depuis l'Antiquité jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Permanence, pertinence actuelle et discontinuités de la réflexion politique. Les auteurs, situés dans leur contexte historique, comprendront notamment Platon, Aristote, Cicéron, Saint Augustin, Saint Thomas d'Aquin et Machiavel.

### **Objectifs**

L'objectif général de ce cours d'introduction est une initiation aux théories politiques incontournables de l'Antiquité à la Renaissance en passant par le Moyen-Âge. Tels des archéologues de la pensée, il faudra déchiffrer les textes classiques afin de mieux comprendre leur impact dans l'évolution de la pensée politique tout en questionnant leur fondement et leur héritage. Pour y parvenir, il faudra adopter un regard critique à l'égard des anciens tout en faisant l'effort de comprendre le contexte dans lequel ces textes ont été rédigés.

Souvent novateurs dans leurs théories, ce n'est pas sans danger que les penseurs ont osé prendre la parole. En effet, la nouveauté est une sorte de rupture avec l'aspect linéaire de l'histoire. En ce sens, elle ébranle le domaine de nos certitudes. À la lumière de notre étude, nous constaterons que les différents penseurs ont, à leur manière, innové en matière de science politique. Ces innovations seront certes déstabilisantes pour les gens de l'époque autant que pour nous-mêmes, mais indispensables pour une meilleure compréhension de notre situation politique actuelle.

Néanmoins, quelles que soient les divergences entre les penseurs, force est de constater que leur définition de la politique semble parfois indissociable d'une définition de l'être humain. En ce sens, vouloir améliorer la cité semble impossible sans une réflexion préalable sur les êtres qui la composent.

## Pédagogie

Les cours magistraux représenteront la majeure partie de la prestation du professeur, mais les réflexions collectives et les interactions sur la matière seront encouragées afin de rester actif dans l'apprentissage des notions.

Le recueil de textes, *POL-1201, Pensée politique classique*, édition Automne 2023 (au nom de Marc Chevrier) sera disponible à la COOP-UQAM.

Dans ce recueil, il sera possible de retrouver des extraits obligatoires et des extraits optionnels pour approfondir l'étude.

Dans le cas où d'autres textes seraient ajoutés en cours de session, leur format numérique sera déposé sur le site Moodle.

Procédure d'accès à Moodle : [www.moodle.uqam.ca](http://www.moodle.uqam.ca)

Procédure d'accès pour les personnes étudiantes : [www.moodle.uqam.ca/doc/acces.pdf](http://www.moodle.uqam.ca/doc/acces.pdf)

« L'utilisation d'ordinateurs portables et autres appareils électroniques est permise pour la prise de notes écrites. Toutefois, l'utilisation simultanée de jeux vidéo et de la connexion sans fil pour accéder à des réseaux sociaux (Facebook, etc.) et à des sites de divertissement ou autre est interdite en classe, sauf pendant la pause, ainsi que toute autre forme d'utilisation de ces appareils qui viendrait troubler le déroulement du cours ou l'attention de la classe.

Dans l'éventualité où les cours devraient être donnés à distance, le logiciel ZOOM ou un autre sera utilisé et les évaluations se feront par l'entremise de Moodle »<sup>1</sup>.

## Plan des séances

### Séance 1 - 5 septembre 2023

Présentation du plan de cours.

Qu'est-ce que la politique ?

### Séance 2 - 12 septembre 2023.

Naissance de la démocratie

Platon

### Séance 3 - 19 septembre 2023.

Platon

### Séance 4 - 26 septembre 2023.

Platon

### Séance 5 - 3 octobre 2023.

*Fiche de lecture à faire en classe (20%). Le recueil de textes annoté sera accepté.*

Aristote

---

<sup>1</sup> Extrait tiré du plan de cours *POL-1201-20, session hiver 2023*, de Marc Chevrier.

**Séance 6 – 10 octobre 2023.**

Aristote

**Séance 7 – 17 octobre 2023.**

*Examen de mi-session en classe (30%). Le recueil de textes annoté sera accepté.*

*Semaine de lecture*

**Séance 8 – 31 octobre 2023**

Épicure

Cicéron

**Séance 9 – 7 novembre 2023**

La révolution chrétienne

Saint-Augustin

**Séance 10 – 14 novembre 2023**

*Fiche de lecture à faire en classe (20%). Le recueil de textes annoté sera accepté.*

Saint Thomas d'Aquin

**Séance 11 – 21 novembre 2023**

La Renaissance et la Réforme

Machiavel

**Séance 12 – 28 novembre 2023**

Machiavel

**Séance 13 – 5 décembre 2023**

« Et si Platon revenait »<sup>2</sup>

**Séance 14 – 12 décembre 2023**

*Examen final en classe (30%). Le recueil de textes annoté sera accepté.*

---

<sup>2</sup> Droit, Roger-Paul, *Et si Platon revenait*, Paris, Albin Michel, 2018

## Évaluation et pondération

Les différentes évaluations viseront à vérifier la compréhension des textes et des notions vues en classe. Ces deux aspects ne peuvent être substitués l'un à l'autre. En ce sens, la présence et la prise de notes sont aussi importantes qu'une lecture attentive des textes.

Les évaluations seront de deux formes. D'un côté, les fiches de lecture comporteront une série de questions de compréhension de texte et de l'autre côté, deux évaluations qui demanderont la compréhension de texte, jumelée aux notions théoriques abordées en classe (examen de mi-session et examen final).

Cette répartition en plusieurs évaluations est un bon moyen de s'adapter au rythme du cours et aux critères de correction.

### 1- **Deux fiches de lecture** (20% séance 5 et 20% séance 10)

*Examen en classe avec le recueil annoté.*

Ce type d'évaluation consiste à lire et annoter les textes à l'étude afin de répondre à des questions de compréhension de texte.

Les questionnaires préparatoires aux fiches de lecture pourront être utilisées pour faciliter la révision, mais ne seront pas admis durant l'examen.

### 2- **Un examen de mi-session** (30%, séance 7)

*Examen en classe avec le recueil annoté.*

L'examen, sous la forme de diverses questions (court et long développement), portera sur la matière vue depuis le début de la session et sera d'une durée maximale de trois heures.

Les questionnaires préparatoires aux fiches de lecture pourront être utilisées pour faciliter la révision, mais ne seront pas admis durant l'examen.

### 3- **Examen de fin de session**, (30%, séance 14)

*Examen en classe avec le recueil annoté.*

L'examen, sous la forme de diverses questions (court et long développement), portera sur la matière vue depuis le début de la session et sera d'une durée maximale de trois heures.

Les questions préparatoires aux fiches de lecture pourront être utilisées pour faciliter la révision, mais ne seront pas admis durant l'examen.

Des informations plus précises seront données à la séance 11.

« Toute évaluation tient compte de la qualité de l'expression écrite ; tout retard injustifié dans la remise d'un travail est pénalisé, soit à raison de 3 % par jour, incluant les fins de semaine. Aucun travail n'est accepté après deux semaines de retard. Les absences dues à une maladie ou à un rendez-vous médical important doivent être attestées d'un billet du médecin ou de l'hôpital. Les rendez-vous médicaux ou dentaires doivent être pris en tenant compte des périodes d'examen.

La correction prend en considération, outre la qualité et la justesse de la langue, la clarté et l'organisation des idées, la compréhension des textes, le bon usage des citations et la capacité d'analyse et de synthèse.

Aucun travail expédié par courriel ne sera accepté, sauf accord préalable du professeur ou si les conditions sanitaires exigent ce mode de transmission ou un autre.

Si les cours doivent se donner en ligne, les modalités des évaluations pourront être revues.

## Le plagiat<sup>3</sup>

Le plagiat, quelle qu'en soit la forme, est sévèrement sanctionné. Donc, les « copier/coller » puisés dans le cyberspace (Wikipédia et autres sites), les textes colligés du recueil ou les livres obligatoires sans la mention précise de la source et sans indication de ce qu'il s'agit d'emprunts seront frappés d'une sanction, pouvant aller jusqu'à l'échec au cours. Tout constat de plagiat emporte le renvoi du travail fautif devant un comité facultaire qui décidera, le cas échéant, de la sanction à prendre.

Rappelons la résolution adoptée par le département de science politique à ce sujet : « *Tous les professeurs et chargés de cours du département sont fermement encouragés à adopter une attitude vigilante devant les cas de plagiats, fraude, tricherie et falsification de documents. Chaque cas de plagiat, fraude, tricherie ou falsification de documents (entraînant reprise du travail, échec au travail, échec pour le cours...) fera l'objet d'un constat d'infraction académique envoyé au registraire.* »

Un texte composé essentiellement de paraphrases d'un ou plusieurs autres textes qui ne sont pas indiqués par une marque de citation ou de référence peut aussi équivaloir à plagiat.

Par ailleurs, un texte composé essentiellement de citations, même si elles indiquent la source, ne constitue pas une réponse adéquate.

## Centre de monitorat Paulo-Freire

Le Centre Paulo-Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycle, est ouvert généralement 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui pédagogique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique.

---

<sup>3</sup> Extrait tiré du plan de cours POL-1201-20, session hiver 2023, de Marc Chevrier.

## Bibliographie sélective<sup>4</sup>

### Ouvrages généraux et articles

- Aristote, *Les Politiques*, traduction de Pierre Pellegrin, Paris, Garnier-Flammarion, 1999.
- Auberger, Janick, *Les Athéniens à l'époque classique*, Montréal, Boréal Express, 2005.
- Bouvier, Pascal, *Petite histoire de la philosophie politique*, Paris, Ellipses, 2009.
- Brague, Rémi, *Europe, la voie romaine*, Paris, Gallimard, Folio-Essai, 1999.
- Brun, Patrice, *Le monde grec à l'époque classique*, Paris, Armand Colin, 2003.
- Canning, Joseph, *Histoire de la pensée politique médiévale*, Fribourg, Éditions universitaires de Fribourg, 2003.
- Canto-Sperber, Monique et al., *Philosophie grecque*, Paris, PUF, 1998.
- Canto-Sperber, Monique, *Éthiques grecques*, Paris, PUF, 2001.
- Cassin, Barbara, *Nos Grecs et leurs modernes*, Paris, Seuil, 1992.
- Castoriadis, Cornelius, « La démocratie grecque : vraies et fausses questions », *Esprit*, Déc. 1993, p. 24-33.
- Castoriadis, Cornelius, *Ce qui fait la Grèce*, tomes 1 et 2, Paris, Seuil, 2004, 2008.
- Chevallier Jean-Jacques, *Histoire de la pensée politique*, Paris, Payot, 1993.
- Daguet, François. *Du politique chez Thomas d'Aquin*, Paris, Librairie Philosophique J.Vrin, 2017.
- D'Aquin, Thomas. *Penser le politique*, traductions et présentations par M. Nodé-Langlois, Paris, Dalloz, 2015.
- De Romilly, Jacqueline, *Actualité de la démocratie athénienne*, Paris, Bourin éditeur, 2006.
- Delcourt, Marie, *Érasme*, Bruxelles, éditions Labor, 1986.
- Delsol, Chantal, *L'âge du renoncement*, Paris, Éditions du Cerf, 2011.
- Duroux, Françoise, *Antigone encore*, Paris, Côté-Femmes, 1993.
- Engels, David. *Le Déclin*, Paris, Éditions du Toucan, 2012.
- Érasme, *Guerre et paix dans la pensée d'Érasme*, introduction et choix de textes par Jean-Claude Margolin, Paris, Aubier Montaigne, 1973.
- Finley, Moses, *Démocratie antique et démocratique moderne*, Paris, Payot et Rivages, 2003.
- Gernet, Louis, *Anthropologie de la Grèce antique*, Paris, Flammarion, 1982.
- Hadot, Pierre, *Qu'est-ce que la philosophie antique ?*, Paris, Folio, 1995.
- Hirschfeld, Mary L. *Thomas d'Aquin et le marché*, Paris, Cerf, 2021.
- Humbrecht, Thierry-Dominique, *Lire Saint Thomas d'Aquin*, Paris, Ellipses, 2009.
- Lachanche, Louis. *L'humanisme politique de Saint Thomas d'Aquin*, Roosdal (Belgique), Quentin Moreau, 2014.
- Lonis, Raoul, *La cité dans le monde grec*, Paris, éditions Nathan, 1994.
- Mairet, Gérard, *Les grandes œuvres politiques*, Paris, Le livre de Poche, 1993.
- Manent, Pierre, *Les métamorphoses de la cité*, Paris, Flammarion, 2010.
- Martin, Jean-Pierre, *Histoire romaine*, Paris, Armand-Colin, 2003.
- Meiksins Wood, Ellen, *Des citoyens aux seigneurs*, Montréal, Lux éditeur, 2013.
- Moatti, Claudia, *La raison de Rome*, Paris, Seuil, 1997.
- Mossé Claude, *Démosthène ou les ambiguïtés de la politique*, Paris, Armand Colin, 1994.
- Nemo, Philippe, *Histoire des idées politiques dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, 2e édition, Paris, PUF, 2012.
- Platon, *La République*, traduction de Robert Baccou, Paris, Garnier-Flammarion, 1966.
- Pradeau, Jean-François, *Platon et la cité*, Paris, PUF, 1997.

---

<sup>4</sup> Extrait tiré du plan de cours *POL-1201-20, session hiver 2023*, de Marc Chevrier.

Renan, Ernest, Marc Aurèle ou la fin du monde antique, Paris, Librairie générale française, 1984.  
Renaut, Alain (dir), Histoire de la philosophie politique, Paris, Calmann-Lévy, 1999.  
Romilly, Jacqueline de, « Le classement des constitutions d'Hérodote à Aristote », Revue des études grecques, 1959, vol. 72, no 339, p. 81-99.  
Romilly, Jacqueline de, Les grands sophistes dans l'Athènes de Périclès, Paris, Le livre de poche, 1989  
Romilly, Jacqueline de, Problèmes de la démocratie grecque, Paris, Presses-Pocket, 1991.  
Spitz, Jean-Fabien, Bodin et la souveraineté, Paris, PUF, 1998.  
Strauss, Léo et Joseph Cropsey, Histoire de la philosophie politique, Paris, PUF, 1999.  
Touchard, Jean et al., Histoire des idées politiques, Paris, PUF, 1959.  
Vernant, Jean-Pierre (dir.), L'homme grec, Paris, Seuil, 1993.  
Vernant, Jean-Pierre, Les origines de la pensée grecque, 11e édition, Paris, PUF, 2012. Vernant, Jean-Pierre. et Pierre Vidal-Naquet, La Grèce ancienne, Paris, Seuil, 1990.  
Veyne, Paul, La société romaine, Paris, Seuil, 1991.  
Vidal-Naquet, Pierre et al., Démocratie, citoyenneté et héritage gréco-romain, Paris, Liris, 2000.  
Vidal-Naquet, Pierre et coll., La démocratie grecque vue d'ailleurs, Paris, Flammarion, 1996.  
Vidal-Naquet, Pierre, Jean-Pierre Vernant, Jean-Paul Brisson et Élisabeth Brisson, Démocratie et citoyenneté et héritage gréco-romain, Paris, éditions Liris, 2004.  
Vidal-Naquet, Pierre, Le monde d'Homère, Paris, Perrin, 2002.  
Wolff, Francis. Aristote et la politique, Paris, PUF, 1991.  
Zweig, Stefan. Érasme Grandeur et décadence d'une idée, Paris, Le livre de poche, 2017.

### **Dictionnaires**

Canto-Sperber (dir.), Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale, Paris, PUF, 1996.  
Châtelet, Duhamel et Pisier (dir.), Dictionnaire des œuvres politiques, Paris, PUF, 2001.  
Dictionnaire des philosophes, Encyclopédia Universalis et Albin Michel, Paris 1998.  
Raynaud et Rials (dir.), Dictionnaire de la philosophie politique, Paris, PUF, 1996.

### **Références disponibles dans Internet**

Il existe beaucoup de ressources disponibles dans Internet, d'une qualité variable cependant. D'où la nécessité de faire un tri. Un texte puisé dans Internet, quels que soient son auteur et son statut, ne peut être intégré à un travail sans mention de l'emprunt par un signe approprié. Autrement, il s'agit de plagiat. Attention aux copier/coller de travaux ou de notes de cours en ligne, ils ne seront pas tolérés.

On trouve plusieurs articles intéressants dans l'**Encyclopédie de l'Agora** :

<http://agora.qc.ca/encyclopedie.nsf/>.

De même, le site des **classiques des sciences sociales** propose un grand nombre d'œuvres numérisées et téléchargeables

[http://www.uqac.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/](http://www.uqac.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/),

Pour en savoir plus sur la Grèce ou la Rome antiques, voir les **dossiers Larousse** :

[http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Gr%C3%A8ce\\_antique/184298](http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Gr%C3%A8ce_antique/184298)

[http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Rome\\_antique/184811](http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Rome_antique/184811).

Plusieurs revues savantes sont disponibles en ligne, comme **la Revue des études grecques**

<http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/revue/reg>.



# CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES  
ET DE MONITORAT POUR  
LES ÉTUDIANT.E.S EN  
SCIENCE POLITIQUE

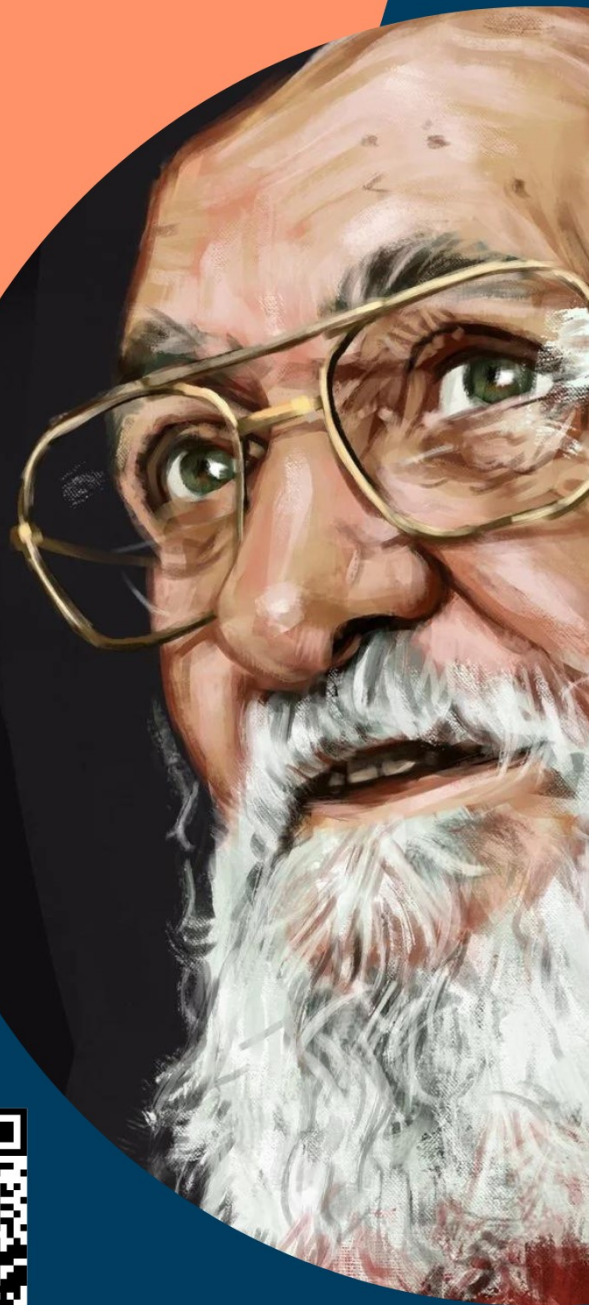
---

LOCAL R-3485

---

DU LUNDI AU JEUDI:  
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire  
Instagram: Centrepaulo  
Youtube: Centre Paulo Freire



## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook:** [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

## POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

### Pour plus d'information :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

**Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

[harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca)

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

## **POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)**

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

### **Situation pouvant mener à du harcèlement**

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

**La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté.** Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

### **Pour plus d'information :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

[harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca)

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



## Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
  - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens ([desbiens.marc-olivier@uqam.ca](mailto:desbiens.marc-olivier@uqam.ca)), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



**Infosphère** est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

*\*Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*